

■ Une gestion opérationnelle de projet

Le rapport commandé est un **sujet d'étude opérationnel proposé par une administration de l'Etat, un établissement public, une collectivité territoriale ou une association d'intérêt général**. Il répond à un besoin ou à une préoccupation **qui nécessite une étude, un audit, un bilan d'une procédure, d'une politique, d'une organisation, ...**

Ce sujet est **confié à un groupe de 5 à 6 élèves-attachés** aux parcours variés et pluridisciplinaires. Le groupe préconise des solutions opérationnelles adaptées au contexte de la mission et rédige un rapport collectif qu'il soutiendra devant le jury.

■ Vous souhaitez proposer un sujet de rapport commandé ?

Quel sujet peut-on proposer ?

Tous les sujets peuvent être proposés dans la mesure où ils répondent à un **besoin ou à une préoccupation de l'administration et qu'ils nécessitent une étude, un audit, un bilan d'une procédure, d'une politique, d'une organisation, etc.** Le sujet doit être pratique, bien cerné, pour permettre aux élèves de proposer des solutions opérationnelles et réalisables.

Quel est l'intérêt pour l'administration ?

Grâce à ce dispositif, les administrations peuvent mettre à l'étude des problématiques que la charge quotidienne de travail ne leur permet pas de traiter. Elles peuvent ainsi bénéficier d'un **regard neuf et extérieur**, se voir proposer des **solutions opérationnelles et adaptées**. Elles contribuent également à la formation des futurs cadres qui rejoindront leurs services à l'issue de leur formation.

Comment proposer un sujet ?

La collecte des sujets s'effectue **deux fois par an** avec l'objectif de disposer de 15 à 20 sujets pour chaque promotion. Pour proposer un sujet d'étude, vous pouvez renseigner la fiche de proposition (jointe ou téléchargeable sur notre site) ou prendre contact avec les services de l'IRA aux numéros ci-dessous.

Quelle est l'organisation à prévoir ?

Les sujets proposés par les administrations sont étudiés et validés

par le jury. Les administrations concernées sont immédiatement informées de la validation de leur sujet et conviées à une **première rencontre à l'IRA** avec le groupe d'élèves chargé de la réalisation de leur projet.

Pour chaque sujet, l'IRA souhaite que soient nommées **une personne responsable** du projet qui fixe le cadre général de la mission et une **personne ressource qui travaille en relation plus directe avec le groupe** d'élèves et leur facilite les prises de contacts et la réalisation de la mission.

L'administration commanditaire doit veiller à ce que cette personne ressource soit suffisamment disponible pour assurer le contact avec les élèves et permettre la validation de leurs travaux au fur et à mesure du déroulement de la mission. **Mais cette disponibilité est limitée puisque les élèves (à la différence d'un stage) ne sont pas, en permanence, à la disposition (ni à la charge) de l'administration commanditaire.**

La période de travail des élèves est de deux mois et demi environ. Durant cette période, le travail sur le rapport collectif n'est pas leur seule obligation.

Afin de faciliter les prises de rendez-vous, **tous les jeudis après-midi** seront libérés au cours de cette période pour les élèves.

Le calendrier

2^{ème} semaine de septembre ou de mars (en fonction des promotions) : Première rencontre à l'IRA entre les « personnes ressources » et les élèves qui auront été répartis par tirage au sort dans chaque thème.

Mi-novembre ou mi-mai : Remise du rapport à l'Institut et à l'administration commanditaire.

Fin novembre ou fin mai : Soutenance du rapport commandé devant le jury de l'IRA

Contacts

David COUTOT - Directeur de la formation initiale
☎ 04 72 82 17 05 - ✉ david.coutot@ira-lyon.gouv.fr

Chrystèle DUMAS - Responsable du jury et des épreuves
☎ 04 72 82 17 07 - ✉ chrystele.dumas@ira-lyon.gouv.fr

